

*Chambre des communes—Loi*

● (1640)

Ainsi, le personnel des députés a été informé que leur salaire était bloqué. Maintes décisions sont prises et nous sont transmises sans que l'ensemble des députés ou le comité permanent de la gestion et des services aux députés en soient au préalable informés. Le fait que les membres du comité de la régie intérieure se réunissent si rarement complique encore davantage les choses. C'est presque un groupe secret du cabinet qui décide de la façon de gérer la Chambre des communes.

Les députés ont d'autres soucis, de sorte qu'un groupe comptant des représentants de tous les partis pourrait vraisemblablement trouver des façons plus pratiques de régler nos problèmes. Je suis au courant de certaines questions qu'ont soulevées des députés qui ont participé aux délibérations des parlementaires pour l'ordre mondial. Apparemment, la question de savoir s'il s'agit là d'un groupe parlementaire a été décidée isolément, sans qu'on ait consulté ou suffisamment informé les députés qui n'ont pas ménagé leur peine et qui ont consacré leur temps à discuter de sujets qu'ils estiment importants.

La Chambre des communes a connu maints changements technologiques et autres, et il importe à mon avis que les députés participent à ces décisions. Ainsi, le projet Oasis vise à mettre la Chambre à l'heure du XX<sup>e</sup> siècle. Les députés auront l'occasion d'examiner de nouvelles techniques permettant d'automatiser les tâches administratives, de nouveaux systèmes technologiques et d'information. Si, pour pouvoir prendre des décisions, les députés étaient libérés de leurs charges administratives, ils pourraient, dûment renseignés, prendre de meilleures décisions relativement à la réalisation de ces projets, et ils pourraient éprouver plus de satisfaction quant à la façon dont la Chambre fonctionne.

On a fréquemment porté à mon attention la question des budgets des députés. En général, les membres de mon caucus se plaignent que l'argent puisse servir indifféremment pour obtenir des services de gens ou de machines. Ils s'irritent du fait que ces deux postes du budget ne sont pas distincts.

On a fait état de ces doléances à maintes reprises lors des séances du comité permanent de la gestion et des services aux députés, mais en raison de la dichotomie et des différences entre les commissaires qui travaillent sans rapport direct avec le comité ou ses membres, bien des questions ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent. Souvent, après que le comité a réglé les questions, ses décisions sont rendues vaines soit par la présidence ou autrement, de sorte que les renseignements ne parviennent pas à tous les membres de la commission.

Voilà pourquoi j'appuie l'essentiel du projet de loi que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a présenté. J'aimerais que par un ordre de la Chambre, son sujet soit renvoyé au comité permanent de la gestion et des services aux députés. Celui-ci pourrait ensuite rendre compte de son étude à la Chambre qui pourrait y donner suite. Je sais que de nombreux députés se sont beaucoup appliqués à étudier les questions dont ils avaient été saisis.

Ces derniers temps, on s'inquiète de ce que le service Rogers de cablo-distribution ait cessé de fournir son service. Dans les circonscriptions comme la mienne, ce sont des entrepreneurs locaux qui exploitent les réseaux de cablo-distribution. J'ai pu

obtenir des enregistrements des délibérations de la Chambre et les communiquer aux exploitants locaux, de façon que mes électeurs qui ne peuvent assister directement à ces délibérations puissent au moins en regarder une partie en différé et entendre mes observations et celles d'autres députés. Il faudrait rétablir ce service. Si la Chambre a accordé une concession à la société Rogers, c'est pour qu'elle présente ces délibérations; mais si elle cesse de le faire cela ne règle assurément pas la question. De tels problèmes ne parviennent pas aux oreilles des commissaires pour qu'ils puissent en discuter lors de leurs réunions par trop rares.

Les députés ont d'autres sujets de préoccupation. Ainsi, ma collègue l'honorable représentante de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) est importunée par l'éclairage dans cette enceinte qui lui fatigue la vue. La question a déjà été soulevée, mais ce n'est pas quelque chose que l'on peut régler rapidement en ce moment. Si nous avions constitué un groupe de députés pour examiner de tels problèmes, cet éclairage, par exemple, aurait déjà été atténué, comme on l'a fait à l'assemblée législative de la Saskatchewan, et les députés ne seraient pas obligés de travailler dans un milieu qui manque de confort.

Vient ensuite la question du droit du personnel de la Chambre des communes de négocier son contrat de travail au même titre que les employés des autres services gouvernementaux. Pareilles questions seraient sans doute réglées, s'il était possible de renvoyer à un comité les propositions que renferme ce projet de loi.

Nous aurions intérêt à voir comment les choses se passent dans les autres assemblées législatives. Il a été question du modèle du Royaume-Uni et certaines caractéristiques de l'administration de la Chambre des communes de ce pays me plaisent particulièrement. Nous pourrions peut-être appliquer chez nous quelques-unes de leurs méthodes. Nous nous sommes penchés sur d'autres administrations aussi, et nous pourrions nous inspirer également de leurs méthodes.

Je termine en rappelant que nous souscrivons au principe général du projet de loi C-273, bien qu'il y ait lieu d'y apporter certaines améliorations. Nous serions d'accord pour que sa teneur soit renvoyée au comité permanent de la gestion et des services aux députés. L'on pourrait peut-être confier à un député conservateur le soin de négocier avec le gouvernement pareille initiative, après bien entendu qu'il ait consulté l'auteur du projet de loi.

Ce sont là les questions dont je voulais faire part aux députés, car ceux d'entre eux qui ont collaboré aux travaux du comité souhaitent trouver un moyen plus efficace de servir leurs collègues de la Chambre des communes. Relativement à un meilleur service aux députés, il faudrait notamment moderniser la méthode par laquelle les décisions sont arrêtées, en chargeant de cette responsabilité un plus grand nombre de députés n'ayant pas de responsabilités ministérielles et qui peuvent donc consacrer le temps nécessaire à ce genre de décisions. Ces députés seraient sans doute en mesure de mieux comprendre les problèmes qui ennuient les députés de l'arrière-ban, lesquels chargent leurs collaborateurs de trouver des solutions à ces divers problèmes tandis qu'ils s'occupent eux-mêmes de leurs mandats.